

Tous les documents ainsi qu'une charte d'accompagnement (qui fait quoi, comment et quand) sont disponibles en ligne sur le site web BRAVO à l'adresse : <http://www.lycee-verne.fr/bravo.php>

		Type de parcours		
		immersion	Stage court (<1 mois)	Stage long (au moins 2 mois)
procédures	Conventions	<p><a href="#">En lien ici</a></p> <p><b>A noter</b> : le parcours est organisé par le lycée Jules Verne. Votre contact est le chef des travaux qui vous transmet la convention signée du proviseur du lycée JV. Retour d'un original au lycée Jules Verne</p>	<p><a href="#">En lien ici</a></p> <p><b>A noter</b> : chaque chef d'établissement d'origine établit la convention qui n'est pas signée par le proviseur du lycée Jules Verne. Par contre, un original de cette convention lui est transmis</p>	<p><a href="#">En lien ici</a></p> <p><b>A noter</b> : possibilité pour le jeune de toucher une gratification de 200 euros. Le chef d'établissement d'origine prépare la convention qui doit être signée par le proviseur du lycée Jules Verne qui conserve un exemplaire original</p>
	HSE professeurs	Formulaire identique pour tous les parcours : <a href="#">lien ici</a>		
	Frais déplacement professeurs			
	Frais déplacement élève	Formulaire identique pour tous les parcours (le formulaire est intégré à la convention)		
	<b>Livret d'accompagnement</b>	<p><a href="#">En lien ici</a></p> <p><b>L'original doit être transmis au lycée Jules Verne à la fin du parcours (faire une copie pour l'élève). Attention, c'est indispensable pour le contrôle FSE</b></p>		